

Bulletin national santé mentale et précarité

Contribution à la notion de *paranoïa sociale*

édito

Jean FURTOS



Appelons paranoïa sociale cette capacité native de l'individu et du groupe à projeter l'intolérable à l'extérieur : le mal et la maladie viennent du dehors, la mort même vient du dehors. Pourtant, dès que l'on parle de cette notion, des critiques surgissent : « vous allez psychiatriser la société », « vous allez rendre confuse la limite entre les persécuteurs réels (à combattre) et le délire de persécution (à traiter) ». Il est vrai qu'il vaut mieux éviter ces confusions.

Sur le plan anthropologique cependant, on sait que les sociétés traditionnelles utilisent explicitement le modèle projectif, ce qui permet l'instauration de rituels collectifs visant à laisser au dehors ce qui doit l'être. On croyait que la modernité, basée sur le primat de la raison, aurait intégré le mal et la mort à l'intérieur du sujet moderne, éradiquant la guerre et privant la pensée projective de sa légitimité.

Mais la notion de paranoïa sociale vient contester cette intégration. Dans un monde de toute façon globalisé, les processus projectifs se déploient normalement, structurellement, comme une donnée de base de toute psyché collective. Fait important, ces processus peuvent s'exacerber en situation de précarité, ce qui se passe actuellement, et attaquer la confiance et le contrat social organisateurs de consensus. Dans ces conditions, le clivage entre le bon et le mauvais, l'ami et l'ennemi, se renforce et transforme les modalités de l'action politique : la projection au dehors tend à se fixer, à se rigidifier, à s'intensifier, avec une multiplication diffuse du dangereux.

C'est autour de cette exacerbation, en France et ailleurs, que tournent les textes de ce numéro qui, avouons-le, a été difficile à construire. L'évolution du principe de précaution, certains effets d'internet et l'évolution des lois voisinent avec les difficultés pratiques d'un chef d'établissement scolaire face à la violence ou la perplexité d'une mère de famille confrontée à des consignes sécuritaires qui ne facilitent pas la confiance.

Souhaitons que cette contribution aide à penser la situation actuelle, notamment celle de la clinique psychosociale, pour garder une pensée complexe et une capacité d'agir susceptibles d'atténuer les effets excitants de la paranoïa sociale contemporaine.

DOSSIER

La paranoïa sociale ordinaire et excessive <i>Jean Furtos</i>	p. 2-3	Recueil des données en psychiatrie : fichage des patients, attaque des soignants <i>Claire Gekiere</i>	p. 11
Conscience persécutive et pathologie du vivre ensemble au Burkina Faso Désétatisation et autonomisation de la violence <i>Pierre-Joseph Laurent</i>	p. 4-5	Perplexité d'une mère dont la fille part en classe de neige <i>Carole Favre</i>	p. 12-14
Quand la précaution se fait menace souveraine... <i>Dominique Deprins</i>	p. 6-7	Réflexion sur la violence en milieu scolaire <i>Ghislaine Hudson</i>	p. 13-14
L'Internet pas net : entre fascination et angoisse <i>Serge Tisseron</i>	p. 8-9	Vulnérabilité n'est pas dangerosité <i>Jean-Pierre Martin</i>	p. 15
Sorties d'essai : un parcours sous haute surveillance <i>Gérard Rossinelli</i>	p. 10	ACTUALITES	p. 16

Au sommaire

RHIZOME est téléchargeable
sur le Web :
www.orspere.fr

La paranoïa sociale ordinaire et excessive

Lorsqu'un jeune sujet dit à un autre qu'il est « complètement parano », tout le monde comprend qu'il s'agit d'une méfiance excessive qui peut rester une simple tendance ou aller jusqu'au drame. C'est dans ce sens que je parle de « paranoïa sociale » : une méfiance à tendance généralisée, l'un des signes les plus sérieux de la précarité qui fait perdre aux membres d'un groupe la confiance mutuelle nécessaire pour vivre en société.

Jean Furtos,
Psychiatre ONSMP

Il n'est pas question dans ce texte de chercher à psychiatriser la société : la paranoïa est d'emblée sociale puisqu'elle implique un ou plusieurs persécuteurs, proches ou lointains, réels et/ou imaginaires, et on a pu montrer qu'elle pouvait nuire gravement à la santé comme... la cigarette¹. Je postule pourtant l'existence d'un mouvement projectif ordinaire à toute société, traditionnelle ou moderne, caractérisé par le fait que le mal vient toujours du dehors, avec la certitude suffisante et nécessaire qu'un projet inclut une démarcation nette entre amis et ennemis de ce projet ; c'est ce qui définit le politique, pour un certain nombre de penseurs². L'inimitié, dans l'Histoire, peut aller jusqu'à la guerre, ou se transformer en solutions politiques plus pacifiques.

En régime de modernité, cette tendance paranoïaque native est tenue dans des limites socialisantes par l'importance du juridique.

Nous observons que cet indice de paranoïa devient exacerbé en période précaire, la confiance se transformant en méfiance. On le voit devant les définitions de plus en plus précises des ennemis, réglées par des lois, et pas seulement en France, concernant l'étranger, le marginal, le malade mental (« le schizophrène assassin »), les jeunes, et maintenant les banquiers et les traders. Bien sûr, tout n'est pas équivalent, et on comprend qu'il est nécessaire d'avoir un jugement qui parte de la complexité du réel et qui permet de différencier le persécuteur réel du persécuteur imaginaire.

La définition d'un ennemi bien focalisé tend à baigner de plus en plus dans un climat paranoïde, c'est-à-dire très peu focalisé, où l'ennemi devient diffus, omniprésent, avec une dénonciation incessante sans information ni réflexion. Un signe clinique paranoïde évident, pour n'en citer qu'un, est celui-ci : ce qui est dit dans les interstices d'une institution se diffuse au dehors d'une manière persécutoire, qu'il s'agisse d'un service de médecine, d'un hôpital ou d'une équipe nationale de foot...

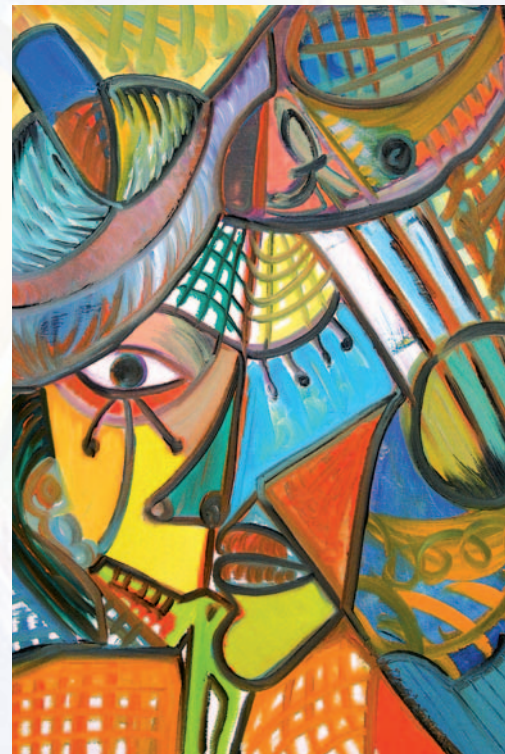
Pour développer davantage les effets psychosociaux de la précarité (à différencier de ceux de la pauvreté), j'ajouterai ceci : en amont de la paranoïa, on observe l'hédonisme de désenchantement qui consiste à profiter de la vie au maximum puisque les valeurs ne constituent plus un horizon temporel porteur de projet individuel ou collectif ; il s'agit en fait de profiter du monde pour qu'il ne profite pas de vous. En aval de la paranoïa, on aboutit à la mélancolisation du lien social³, avec une atomisation de l'individu qui utilise la dernière liberté qui lui reste pour se retirer du monde et de lui-même, c'est l'auto-exclusion⁴.

La paranoïa sociale est donc située dans l'entre-deux de l'hédonisme désenchanté et de la mélancolisation du lien social. Cet entre-deux est porteur de dangereux cygnes noirs⁵, annonceurs de destructivité, mais aussi d'une forte énergie de mobilisation créatrice de possibilités nouvelles si un refus collectif de ce qui persécute aboutit à de nouveaux projets.

L'histoire nous enseigne que ce que l'on appelle aujourd'hui « les politiques de la peur », l'autre nom de la paranoïa sociale, n'est pas spécifique de notre époque. Ainsi, lors des grandes épidémies de peste du Moyen-âge, qui tuaient entre 40 et 70 % d'une population, les causes du mal restaient ignorées et donc imaginées : corruption de l'air, colère de Dieu, transmission du mal par les hommes. Des rituels collectifs tendaient à agir sur ces trois causes, et surtout sur les coupables potentiels

qui étaient, sans surprise : les étrangers, les vagabonds, les juifs, les lépreux. Il s'agissait d'identifier les coupables, de les chasser ou de les tuer. Dans ce contexte, la méfiance vis-à-vis d'autrui était parfois telle que les parents et les enfants ne s'éloignaient plus, que les voisins, voire les passants, s'entretenaient à titre préventif, que les médecins ne s'occupaient plus des malades et que les religieux ne donnaient plus les derniers sacrements aux mourants, tandis que les chefs désertaient les villes. Cette objectivation fallacieuse des coupables avait cependant pour effet d'éviter une culpabilité immobilisante : on observait en effet que la perte des rituels de maîtrise sur les causes imaginées entraînait une prostration et l'attente passive et fataliste de la mort, bref une mélancolie collective⁶.

A notre époque, ce qui est remarquable, c'est que ce ne sont pas 40 à 70 % de la population qui sont exterminés par la pandémie, mais le même pourcentage qui a peur de devenir SDF⁷. La peste contemporaine, c'est la précarité sociale, l'insécurité sociale, avec son cortège de perte de confiance en soi-même, en autrui et en



¹ Le pourcentage des personnes qui se trouvent d'accord avec l'affirmation: "Most people would try to take advantage of you if they got the chance" [« la plupart de gens essaieraient de profiter de vous s'ils le pouvaient »] (Lochner K., Kawachi I. et Kennedy B. (1999). Social capital: A guide to its measurement. *Health & Place*, 5, 259-270), était fortement corrélée...avec le taux de mortalité, ajusté selon l'âge et le revenu. Vivre en permanence en vigilance défensive, favorise un stress qui n'est bon ni à la santé individuelle ni aux liens sociaux.

² In Myriam Revault d'Allonnes, (2006), *Le pouvoir des commencements : Essai sur l'autorité*, Le Seuil.

³ Olivier Douville, "A propos des adolescents en errance : la mélancolisation d'exclusion ou d'une souffrance psychique dans l'actuel", in Rhizome n°6 oct.2001.

⁴ Jean-Furtos, (2008), *Les cliniques de la précarité*, Masson et *De La précarité à l'auto-exclusion*, ULM (2009).

⁵ Cf article de Dominique Deprins dans ce numéro, page 6.

⁶ Jean Delumeau, (1978), *La peur en occident, XIV^e-XVIII^e siècles*, Fayard, p 98-142.

⁷ Cf le sondage Association Emmaüs/BVA nov 2007 (<http://www.lavie.fr/archives/2007/11/22/sdf-galere-sans-fin,9023603.php>)

La paranoïa sociale ordinaire et excessive (suite)

l'avenir, c'est-à-dire une méfiance généralisée. Précisons le climat paranoïde actuel : aux rumeurs, aux dénonciations, au harcèlement, s'ajoutent la démission morale des cadres découragés, les départs à la retraite dès que possible, ce qui fait parler de « la souffrance au travail », avec l'impression térébrante d'usure, d'inutilité et de perte des compétences, du côté, donc, de la mélancolie sociale.

Que faire dans un tel climat ? Et que faire particulièrement pour ceux qui sont engagés dans le vaste champ de la santé mentale ? Il s'agit d'atténuer la paranoïa, sans vouloir l'éradiquer, puisqu'elle est constitutive. Deux principes nous semblent utiles à rappeler.

Le premier principe est de ne pas en rajouter à la paranoïa, et c'est d'ailleurs l'un des soucis de ce texte, surtout si l'on est peu ou prou engagé dans le système hiérarchique : il est préférable de calmer les esprits, d'accepter l'incertitude et la controverse, mais aussi de nommer correctement les difficultés, d'authentifier les conflits réels, dans un monde où plusieurs modèles s'affrontent *pour de vrai* ; notamment celui des Droits de l'Homme (et d'une écologie du lien humain) confronté, sans tiers, aux flux concurrentiels et anonymes de l'argent, des biens, et des individus. On comprend que la distinction entre ennemis réels et imaginaires soit cruciale, car le refus et les stratégies les plus pertinentes sont nécessaires en cas de persécutions dûment authentifiées.

Voici un second principe, qui a un aspect opératif pour les cliniciens psys comme pour les praticiens de la clinique psychosociale. Rappelons d'abord l'idée générale, qui est de favoriser l'étayage social des personnes par des dispositifs appropriés : en société libérale, lorsque lâche « la main invisible du marché », de multiples mains aidantes et bien visibles se manifestent, constituant autant de pratiques de santé mentale. Mais, pour ce faire, il est parfois nécessaire de ne pas se dérober, dans la relation thérapeutique ou dans la relation aidante, devant des processus d'allure paranoïaque qui peuvent, littérale-



ment, amorcer la relation. En voici deux exemples.

Premier cas : cette femme avait eu un accident grave suivi d'un long coma. Une fois sortie du coma, elle était dans l'auto-exclusion, c'est-à-dire qu'entre autre elle ne sentait plus son corps, une anesthésie totale. Un jour, elle raconte cette chose incroyable : un infirmier lui enlève un sparadrapp sur le visage, et la douleur infligée dans cet acte soignant fait revenir d'un coup toute la sensibilité de cette femme ; elle est sortie du syndrome d'auto-exclusion par l'expérience d'une douleur dans un soin qui venait de l'autre. Il ne s'agissait ni d'hystérie ni de neurologie. On sait que le fait d'être « gentil » n'aide pas toujours les sujets auto-exclus à revenir parmi nous ; alors que le fait de soutenir quelque chose de persécutoire avait levé l'anesthésie corporelle grâce à cette douleur infligée, il est vrai, dans la bienveillance, et ce point est évidemment à souligner.

Second cas : un SDF dans une grande ville de France devait être absolument soigné en psychiatrie pour des symptômes dont il souffrait énormément, et il ne le voulait pas ; il n'y avait pas de troubles de l'ordre public, pas d'hospitalisation sous contrainte. Un jour, il va voir le directeur du foyer où il habitait et il lui parle d'une manière projective, à ce moment-là complètement persécuté par ce directeur. Celui-ci, un grand clinicien tout en étant un travailleur social, comprend qu'il se profilait une relation nouvelle grâce à cette paranoïa relationnelle, et il lui dit : « montez dans

ma voiture, je vous amène à l'hôpital psychiatrique ». L'homme s'est assis dans sa voiture en répondant : « il n'en est pas question », et il a fermé la porte. Il a pu être soigné parce que le rapport à la persécution avait été reçu dans son ouverture relationnelle : tant que l'autre me veut du mal, il y a de l'Autre ; au-delà, c'est la mélancolie.

Je plaide, dans le climat qui est le nôtre, pour qu'on ne soit pas trop vite dans le rappel des règles de bonne conduite, et que l'on accepte d'abord le climat comme il est. Il m'arrive de travailler en psychothérapie avec des gens qui expriment des idées racistes, extrémistes, qui me disent des choses que je n'accepterais pas dans un café du commerce, et que j'écoute avec empathie dans la relation soignante, du moins tant qu'il n'y a pas de danger sur le corps. Pourquoi ? Parce que, dans une société où prédominent les facteurs mélancolique et paranoïaque, si on refuse l'un et l'autre, c'est comme si on refusait la manière dont les gens sont. La civilité vient après. Je ne dis pas qu'il convient de ne jamais rappeler à l'ordre ceux qui oublient les règles de bonne conduite et la pénibilité des insultes reçues ; d'ailleurs, dans nombre de cas, le rappel du cadre est utile. Je dis simplement que, dans certaines situations, il ne faut pas avoir un tic normatif à ce sujet : un « recadrage » automatique est souvent reçu comme une violence froide et ne fait qu'en rajouter à la paranoïa. ■

Conscience persécutrice et pathologie du vivre ensemble au Burkina Faso

Désétatisation et autonomisation de la violence

Aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, la désétatisation, renforcée par les changements climatiques, attise la violence et les mouvements migratoires. Les possibilités d'entrevoir le chemin de la survie à long terme s'amenuisent pour la majorité de la population, augmentant ainsi son sentiment d'insécurité. La crainte, la jalousie, la peur s'amplifient et conduisent les populations à rechercher une autre protection que celle qu'aurait dû fournir aux citoyens l'Etat-nation.

Et pourtant, l'observation de scènes thérapeutiques liées aux nouvelles églises de guérison en Afrique de l'Ouest aurait pu faire croire à un autre processus. J'ai montré que certains fidèles espéraient s'extraire de l'univers de la persécution par l'adhésion à un système d'interdiction prescrit par la Bible et l'intériorisation du sentiment de culpabilité qui en découle. En référence à la Bible, qui crée « un monde », ces croyants, dotés de cette capacité de décoder les rapports sociaux en termes de bien et de mal, pensaient se mouvoir dans la noirceur « du monde » sans en être affectés. Ces paysans pentecôtistes mossi aspiraient à une vie plus individuelle, c'est-à-dire surtout à être quittes de l'entourage (famille, voisins, amis...) qu'ils estimaient désormais ruineux. Ce rêve ne durera qu'un temps.

Dans ces régions, à défaut d'Etat-tiers impartial (déficit de la solidarité étatique et institutionnelle), les relations entre les personnes impliquent un face à face permanent et les médiations interpersonnelles s'établissent par la possession supputée de puissances offensives et/ou défensives (chacun disposant de sa propre violence). Les conséquences sur la vie en commun s'appréhendent par ces formules : tu m'aides si je « t'affecte » ; je « t'affecte »



pour que tu m'aides ; je me protège contre les jalousies et les rancœurs ; je vis dans la crainte de l'autre. Les relations entre les membres de la société s'établissent sur un équilibre instable basé sur l'imaginaire investi dans la possession personnelle de protections, c'est-à-dire de puissances (fétiches, divinités, Dieu). La régulation du vivre ensemble se dédouble pour envahir une scène imaginaire où règnent la peur, la rumeur et les craintes d'attaques en sorcellerie.

Les troubles de la persécution renvoient à un moment de réforme de la culture où des personnes sont animées par la volonté d'adhérer à une certaine forme de vie occidentalisée, mais où tout se passe comme si la décision quant à la manière d'y parvenir restait impossible à prendre. Ainsi, cette maladie chronique dont souffre le pasteur Charles. Financièrement aisé et bigot, il

vit depuis plusieurs années reclus dans sa maison d'une petite ville proche de Ouagadougou, la capitale. Un jour, il me parla d'un mal étrange pour lequel il consulta divers thérapeutes. Les douleurs ne cessèrent pas. Et le croyant-guérisseur de l'Eglise pentecôtiste finalement consulté, lui expliqua : il avait dû trouver en dessous de son bureau un bout de tissu avec trois aiguilles, munies de fils de couleurs différentes. Il aurait piétiné le fétiche, déposé là par quelqu'un qui voulait lui nuire. A présent, le fétiche le possédait. Il expliqua encore que les membres de la coopérative, dont il était responsable, voyaient sa maison au centre d'une grande cage. De nombreux singes étaient accrochés aux parois extérieures de la cage. Les animaux poussaient des cris et ils passaient leurs mains à travers le grillage. Et lui, le pasteur, se trouvait au centre de la cage avec sa famille. A l'évidence,

Conscience persécutive et pathologie du vivre ensemble au Burkina Faso

Désétatisation et autonomisation de la violence (suite)

Bibliographie

Pierre-Joseph Laurent, 2010
Beautés imaginaires. Anthropologie du corps et de la parenté, Editions Académia, collection.
Anthropologie prospective.

Michel Leiris, (1988), *L'Afrique fantôme*, Gallimard.

ce récit traite de la permanence d'une pensée de la persécution.

L'examen d'un autre moment pénible de la vie du pasteur Charles, celui du décès de son fils cadet, permet de mieux saisir ce processus. Ce pasteur, figure emblématique des mouvements paysans du plateau central mossi, est à la fois admiré et détesté pour son autoritarisme, et sa réussite suscite jalousie et rancœur. Alors qu'il était empêtré dans un conflit majeur qui l'opposait aux membres de son association, son fils se noie. Selon la doctrine de l'Eglise pentecôtiste (Assemblées de Dieu du Burkina Faso), l'explication de la cause de la mort par le recours à un tiers persécuteur jaloux est proscrite, de même que toute idée de vengeance. Cependant, le pasteur Charles ne parvient pas à se décider entre deux explications du décès de son fils, soit la conception d'une mort causée par Dieu et donc à l'exclusion d'un humain, soit une mort causée par un ennemi : un atterroissement qui le mine.

Pasteur Charles (sept. 2004) : Dieu m'a mis à l'épreuve. J'ai prié et aujourd'hui, Dieu m'a aidé. Tu dois comprendre, c'est à cause de ce projet de coopération au développement que mon fils est mort. C'est sûr que mes ennemis voulaient me nuire à travers ce projet. Ils ont tenté de m'attraper. Comme ils n'ont rien pu faire contre moi, ils ont alors tué mon fils. Je sais qu'il faut être puissant. Il ne faut jamais rien laisser passer sinon c'est moi qu'ils vont attaquer. Il faut être digne et donc il faut tout poursuivre...

La « gestion sorcière » de la vie commune repose sur un sentiment largement partagé de persécution : des groupes vivent dans la peur et la crainte de l'autre, dans l'omniprésence de la violence et de la vengeance. Ainsi ce

récit qui m'a été donné pour me faire comprendre un aspect de la conversion pentecôtiste.

Pasteur Isaïe : Je m'en souviens [...], acquérir une moto est une grande chose et ce n'est pas simple [...], j'ai demandé aux frères et aux sœurs de prier pour moi, pour que je puisse l'utiliser en paix. Ensemble nous avons prié et le Seigneur s'est révélé à l'un d'entre nous. Un frère a eu une vision pendant la prière et a su que quelqu'un du village tenterait de me faire du mal par l'entremise d'un accident. Effectivement, [...] j'ai eu un accident à Ouagadougou, avec cette moto...

Comprenons que l'obtention d'une moto déclenche la jalousie de tiers et, en filigrane, la conversion équivaldrait ici à l'idée d'abandonner la haine, la jalousie, le sentiment de persécution, la peur, la crainte et donc l'état de « guerre » qui règne entre les personnes. C'est la toute-puissance de l'individu où un coup entraîne un autre coup dont il est question, c'est-à-dire la violence autonome, celle qui n'épargne pas plus les sociétés occidentales que

celles d'Afrique lorsque cette violence devenue autonome vous revient comme une nouvelle barbarie.

L'idée de modernité insécurisée rend compte d'un moment particulier de réforme des cultures, où un grand nombre de peuples sont aspirés par la modernité transnationalisée. Le temps de la modernité insécurisée conjugue l'affaiblissement des formes de la prise en charge de la vie commune et les difficultés de l'Etat d'organiser dans la sérénité la survie de pans entiers de sa population (déficit de retraite généralisée et des aides publiques dans les domaines de la santé et de l'enseignement, absence de chômage...). J'ai proposé l'hypothèse selon laquelle la gestion du « vivre ensemble » doit alors assez logiquement mobiliser des catégories de l'imaginaire, où les registres de la peur et la nécessité de protection contre ceux qui vous en veulent, passent par l'évocation de la « magie » et de la « manipulation de forces de l'invisible » caractérisant les relations entre les personnes. ■



Quand la précaution se fait menace souveraine ...

Dominique Deprins,
Psychanalyste,
Professeure de probabilités et statistique aux Facultés Universitaires Saint-Louis à Bruxelles ;
membre du Collège pluridisciplinaire d'experts de l'Observatoire du Principe de Précaution

À Ernst Bloch et l'ouverture des possibles dans son Principe Espérance, quand le réel laisse une place – celle de la contingence - au désir utopique, Hans Jonas répond par son Principe de responsabilité (1979) par lequel il tente de concilier une heuristique de la peur, un exercice actif du doute et une éthique de la responsabilité pour la civilisation technologique. Sa réponse est cinglante : « La nature ne pouvait prendre de plus grand risque qu'en laissant naître l'homme ». L'homme que l'on pouvait croire innocent à jamais, délivré du péché originel depuis que « Dieu est mort », est au contraire la faute qui cause la ruine du monde de la Nature et menace sa propre espèce.

Par le Sommet de Rio (1992), le Traité de Maastricht (1992) et, en France, par la loi Barnier (1995) puis la Charte de l'Environnement (2005), c'est le Principe de Précaution qui fait son entrée dans le droit positif. Il se trouve au cœur des plus vifs débats scientifiques, technologiques et éthiques actuels. F. Ewald (1997) introduit cette logique de précaution comme l'héritière des trois grandes questions – environnementales, sanitaires et industrielles – relatives aux problèmes contemporains de sécurité.

Que l'on ait alors jugé nécessaire de se prémunir de ces agissements humains irresponsables qui pourraient nuire gravement et irréver-

siblement au bien de tous et de chacun, notamment en matière d'environnement, cela tombe sous le sens. C'est l'idée même du Principe de Précaution ; la précaution a donc semblé nécessaire mais « elle exige[ait] sa propre régulation » (F.Ewald, 1997).

Pourquoi ce principe qui se voulait un principe général d'action s'est-il, le plus souvent, transformé en un principe d'abstention ou d'inhibition, voire de délation ? Pourquoi ce principe a-t-il largement dépassé sa visée première des dommages collectifs prenant allure de catastrophe pour s'appliquer désormais aux dommages individuels ? Pourquoi cette plongée de l'homme de la précaution dans une défiance de principe face à l'inconnu et à la nouveauté plutôt que son attrait ? Pourquoi ce retranchement dans le doute sans fin et la suspicion sur tout et, a fortiori, sur tout ce qui est complexe et incertain ? Pourquoi ce besoin de maîtrise sur tout, y compris sur l'autre ? Pourquoi désormais cette bascule systématique dans l'évitement du pire plutôt que la quête du meilleur (F. Ewald, 1997) ? Dans l'affliction d'un avenir sur lequel plane une menace angoissante plutôt qu'un parti pris du futur avec ses anticipations désirantes ? Dans un immobilisme inquiet où il n'est nul repos ?

Les risques non-finis, extrêmes et irréversibles, doublés d'une incertitude scientifique, qui sont visés par la logique de précaution sont-ils vraiment des « nouveaux risques » (C.O. Doron, 2010), comme on le pense aujourd'hui ? Le schizophrène, le pédophile et le terroriste sont les trois figures contemporaines de la dangerosité ; ils ont toujours existé mais participent pourtant de ce « risque nouveau » qui menace la société qui cherche à s'en prémunir par l'intolérance du risque zéro. Que ces risques soient nouveaux ou pas, quand la société se

vit désormais fragile, ils sont vécus comme des événements hautement improbables, trop lourds de conséquence ; des « cygnes noirs » (N. Taleb, 2009), rejets d'un « hasard sauvage » (N. Taleb, 2008), devenu, tel un Dieu immanent, la racine de la causalité. Une nouvelle façon de « gouverner sans gouverner » (T. Berns, 2009) par l'incertitude, quand l'objectivation des risques ne suffit plus à cacher une incertitude plus fondamentale ?

La précaution n'est donc pas qu'un principe ; elle est cette attitude par rapport à l'incertain qui vient toucher à cette incertitude fondamentale, dimension essentielle de l'existence humaine. Elle n'est pas la prudence qui détermine le rythme de la marche à suivre mais n'exclut pas le risque ; pour Aristote déjà, elle protégeait de l'hybris, la démesure par la rivalité avec les dieux que Pindare voyait comme la « mère effrontée du mépris ». La précaution n'est pas non plus la prévoyance quand les événements sont dus au mauvais sort ou à la chance et qu'ils poussent ainsi les hommes à être solidaires dans l'adversité ou dans la félicité. Elle n'est pas non plus la prévention qui recourt à la science pour objectiver les risques et leur donner un prix (F. Ewald, 2010). Aujourd'hui, le précautionneux, enfant puîné de la science, est confronté à cette « vacance mentale propre à la pensée occidentale » (J. Clair, 2005), au vide laissé par Dieu qui est mort, par la science qui inquiète plus qu'elle ne pacifie et par l'effritement des solidarités depuis que l'homme veut avoir la maîtrise de l'événement même et de la rupture de la trame quand ce dernier surgit. Il n'y a plus d'alibi, plus de grand Autre, lieu attendu de la vérité ; ni Dieu, ni science, ni Providence pour offrir une garantie qui viendrait habiller cet abîme auquel l'existence de l'homme est adossée.



Quand la précaution se fait menace souveraine ... (suite)

L'homme de la précaution a horreur du vide qui, pourtant, est structurant. Alors, pour le combler, il « ne cesse de [vouloir] connaître et de ne pas comprendre » (P. Valéry, 1945) dans sa mélancolie faustienne du savoir ; confronté à une insupportable inintelligibilité, il nourrit le rêve d'un savoir absolu, tapi sous l'illusion du risque zéro. En suppléance de ce grand Autre qui n'existe pas, la logique de précaution exhorte au savoir pour pouvoir anticiper et prévoir sans limite, et tenter de limiter en retour tout excès présumé qui constituerait une menace pour la planète, pour la postérité et pour chacun. Elle tente d'épuiser la question de la vérité par une rationalité étroite ; celle de l'objectivation et de l'évidence factuelle au caractère surfacique, quand il ne reste que les choses elles-mêmes pour avoir force de preuve.



Parallèlement, la logique de précaution a défini une éthique des rapports que l'homme entretient au risque, au savoir, à la vie et à l'autre ; c'est dire sa conscience d'un mal au cœur du projet scientifique mais aussi au cœur de son rapport à l'autre. C'est poser la question de « l'Autre méchant » ; au fond, un grand Autre, ange déchu, consistant dans sa méchanceté. C'est, bien sûr, évoquer la paranoïa, cette certitude d'être visé par l'autre. Mais il serait faux de penser que la méchanceté imputée à l'Autre est

l'apanage du paranoïaque ou même du psychotique. Elle est même constituante du sujet (J. Lacan, 1949) : le moi humain, c'est d'abord l'autre, avec une rivalité primordiale de l'ordre du « c'est lui ou moi ». Bien sûr, la plupart du temps, le langage négocie et apaise cette lutte à mort mais personne n'en sort indemne. Dans la société du regard, chacun a plus que jamais l'autre à l'œil pour d'excellentes raisons. On comprend la place vacante laissée à cet Autre méchant et menaçant dans une société désormais sans Autre, donnant libre cours aux explications insensées de nos fantasmes et de nos angoisses.

S'il est une invention qui avait été conçue pour faire taire nos angoisses métaphysiques, c'est la probabilité, cette rationalité du hasard. Dans le gouvernement de l'incertain, la probabilité devait être promue aux premières loges ; elle est, en effet, au cœur des débats contemporains autour de la maîtrise de l'incertain et du risque. Inaugurée en 1654 par Pascal pour transformer l'incertain en action – laquelle appartenait au registre de la certitude –, elle était « le dernier refuge du savoir » (L. Thirouin, 1991) posant d'emblée l'existence d'une limite au savoir et attestant de l'infirmité de la raison. La probabilité était alors, par son calcul, cette signature de l'abîme par laquelle Pascal déjouait le vide en le traitant pour mieux lui échapper. Par sa logique ternaire à laquelle appartient sa probabilité, Pascal ouvre, en même temps, les chemins de la subjectivité ; une subjectivité qui puise ses racines dans une rationalité paradoxale. Aujourd'hui, la probabilité se « déprobabilise » dans cette façon d'assimiler le savoir à l'ignorance et de viser dès lors les « cygnes noirs » hautement improbables plutôt que ce qui est le plus probable comme règle de décision : ce ne sont pas de « vraies probabilités » (J. Von Plato, 1994) puisque, à la limite de l'achèvement de toutes les connaissances promu par le précautionnisme contemporain, s'achèveraient du même coup toutes les probabilités réduites ainsi à 0 ou à 1.

C'est le mythe de la totalité. Si Pascal a su concevoir une probabilité destinée à « travailler pour l'incertain » sans l'éradiquer par la certitude de l'action, l'homme de la précaution utilise la probabilité pour travailler contre l'incertain dans l'illusion d'une certitude aussi absolue que son savoir. Si « [l'action] arrache à l'angoisse sa certitude » (J. Lacan, 1962), par contre, l'inhibition, l'abstention, le soupçon et « le doute sans fin [qui] n'est même pas un doute » (L. Wittgenstein, 1969) auxquels mène une logique d'innombrables précautions, ne sont là que comme des leurres pour combattre l'angoisse, ce régime de certitude auquel nous ne renonçons pas.

« Tout est cerveau ! Tout est médicament ! Tout est corps ! Tout est social ! Tout est parole ! Tout est génétique ! » (AFPEP, 2010) ; autant de mondes où prospère le règne du symptôme inquiétant à éradiquer, grâce à une solution simple objectivant une causalité réductrice et simpliste au mépris de la complexité. Avec le Tout qui n'est jamais vrai, c'est l'incertain qui s'efface. Et quand l'incertain s'efface, c'est le jeu des équivoques du langage attestant de son « au-delà » comme instance cardinale qui disparaît dans un langage communicationnel et gestionnaire, sans obstacle ; c'est « la tolérance qui s'étirole, la confiance qui vacille » (AFPEP, 2010) et, au bout du compte, le sujet qui s'évanouit quand sa souffrance psychique est le dernier vestige de son désir fauché.

Renoncer au Tout, c'est, pour l'homme de la précaution, faire le terrible « aveu d'un sans alibi » (J. Derrida, 2000). C'est oser sortir de la nescience de ce qui anime son désir et de ce qui l'inscrit dans un lien social. Le courage de l'inavouable, toujours menaçant, pour gagner l'audace d'un pari sur la vie avec son incontournable dimension d'incertitude. Une aptitude à prendre la chance quand elle passe, lorsque la victime cède la place à celui qui peut être trahi sans que ses structures mentales et sociales ne menacent indéfiniment de se dissoudre. ■

L'Internet pas net : entre fascination et angoisse

Serge Tisseron,

Psychiatre,
Psychanalyste,
Directeur de recherches
à l'Université Paris X
Nanterre

J'imagine que les nouvelles technologies ont été inventées avec le désir louable de nous rassurer : pouvoir joindre ses proches et être joint par eux à tout moment permet en effet d'échapper à beaucoup d'inquiétudes, notamment celle de la solitude. En fait, Internet permet de satisfaire de nombreux désirs : valoriser ses expériences en se donnant une multitude d'interlocuteurs ; n'être jamais oublié, pouvoir se cacher et se montrer à volonté (désirs qui fondent respectivement l'intimité et ce que j'ai appelé l'extimité) ; et enfin possibilité de contrôler la distance relationnelle en filtrant les appels et en choisissant de répondre ou non. Alors, sommes-nous tous heureux et rassurés avec Internet ? Pas vraiment, parce que si les nouveaux réseaux satisfont ces désirs, leur dynamique suscite aussi de nouvelles angoisses.

Une pression grandissante

Tout d'abord, ces innovations technologiques exercent une pression considérable. Quelles que soient nos réticences, il nous est de plus en plus difficile de refuser de faire ce qui nous semble être attendu de nous, et de plus en plus difficile d'y parvenir : répondre aux courriels, à la sonnerie de nos téléphones portables, essayer les nouveaux logiciels que nos fournisseurs d'accès nous proposent, répondre à nos nouveaux amis sur *Facebook*, entretenir une vie sociale sur *Twitter*, etc... Du coup, l'existence entière est placée sous le double signe de l'urgence et de la frustration. Difficile, dans ces conditions-là, d'être empathiques. Qui ne s'est surpris un jour à être brutal dans un mail sans aucune intention agressive ? Le fait de répondre à une heure avancée de la nuit n'est pas seule responsable. N'avoir ni le visage, ni la voix de notre inter-

locuteur au moment où nous lui parlons augmente les risques d'impolitesse... et de frustration.

Intéresser plutôt que communiquer

Dans la vie courante, toute parole est en principe adressée à quelqu'un. Sur les nouveaux réseaux sociaux, c'est le contraire. Les messages sont souvent adressés à tous ceux qui auront envie de la prendre pour eux, comme des petites bouteilles jetées à la mer dans l'attente qu'un ou plusieurs interlocuteurs s'en emparent. Du coup, celui qui s'adresse à moi est-il vraiment préoccupé de ma personne ? Rien, n'est moins sûr... D'ailleurs, la plupart des échanges engagés dans les espaces virtuels répondent à la règle de Google, qui donne à voir en premier les espaces ou les productions qui recueillent le plus grand nombre de visites. Que celles-ci se soient accompagnées de plaisir, de dégoût ou de colère n'a aucune importance. Le nombre d'interlocuteurs importe seul et le jugement de chacun d'entre eux n'est pas pris en compte. Appliquée aux nouveaux réseaux sociaux, la règle de Google consiste à vouloir se faire remarquer à tout prix. D'où la tendance de certains usagers – notamment les jeunes – à rendre leurs messages caricaturaux, voire provocateurs. Le nombre de « clics » engendrés prime sur tout le reste. C'est la « googlelisation de l'estime de soi ». Le problème est que celui qui s'habitue à gérer sa solitude avec ses « 600 amis sur Facebook » est moins disponible pour chercher une relation réelle.

Je, tu, il me surveille

Sur Internet, rien n'est jamais effacé et tout se diffuse très vite, éventuellement à l'insu des usagers eux-mêmes. Certains découvrent par exemple que ce qu'ils inscrivent sur leur « fiche perso » est utilisé par des moteurs de recher-

che pour leur fournir des publicités ciblées ! Par ailleurs, les informations données à un ami unique peuvent parvenir de proche en proche à des personnes mal intentionnées qui peuvent en faire un usage hostile. La photographie d'un jeune homme éméché mise sur Internet par un camarade de boisson, peut se retrouver trois ans plus tard chez un employeur...

Il est essentiel que chaque usager des nouveaux réseaux prenne conscience de ces problèmes et réfléchisse bien à ce qu'il désire livrer d'informations personnelles. C'est pourquoi chaque ordinateur devrait porter cette inscription : « Attention : tout ce que vous écrivez ici tombe dans le domaine public » !

D'autant plus que plus mon identité sera contrôlée, mise en fiche et centralisée dans des banques de données qui m'échapperont, et plus je serai tenté de m'accorder un contrôle sur l'intimité d'autrui.



L'Internet pas net : entre fascination et angoisse (suite)



Le risque principal de nos cultures démocratiques n'est pas une tyrannie hyper centralisée. C'est la généralisation de la surveillance réciproque.

La surveillance obéit en effet à la même règle de base que la violence. Ceux qui la subissent sont plus enclins que les autres à la reproduire. C'est ainsi que ceux qui souffrent de violence de la part de leur supérieur hiérarchique se comportent volontiers de la même façon avec leurs subalternes, voire avec leur conjoint et leurs enfants. L'employé qui se sent constamment contrôlé par son patron court le même risque. D'abord, il risque de s'y habituer comme à quelque chose de normal - si ce n'était pas le cas, il n'aurait pas d'autre solution que de démissionner - et de là à considérer comme normal de surveiller les autres, il n'y a qu'un pas. Bien sûr, comme pour la violence, tous ne le franchissent pas, mais en cas de suspicion, la tentation de le faire est d'autant plus grande que cette attitude est plus banalisée.

Bibliographie

Serge Tisseron, (2008), *Virtuel mon amour ; penser, aimer, souffrir, à l'ère des nouvelles technologies*, Albin Michel ; *Qui a peur des jeux vidéo ?* Paris, Albin Michel ; *L'intimité surexposée*, (2001) Paris, Ramsay. Réédition Hachette Littératures, 2002.

Vers une société de la paranoïa ?

Qui surveille peut craindre d'être surveillé. C'est pourquoi la surveillance que chacun est tenté

d'établir sur ses proches augmente finalement son angoisse. Si l'autre s'y était déjà mis ? Et le cercle vicieux diabolique risque d'être verrouillé définitivement par la confusion facilement faite entre sécurité physique et sécurité psychique. Confrontés à toujours plus d'insécurité intérieure, nos contemporains risquent bien d'être sensibles aux propos démagogiques de ceux qui croient, ou feignent de croire, que ce sentiment d'insécurité soit lié à un défaut de sécurité réelle. Avec le danger de répondre à cette insécurité du dedans par une demande de sécurité renforcée, dans un enchaînement terrifiant...

Ainsi risque de s'instaurer une société de la paranoïa. Mais qu'est-ce qu'un « parano » ? Ce n'est pas quelqu'un de méchant et de mal intentionné, comme on pourrait le croire. C'est plus simplement quelqu'un qui a peur sans précisément savoir de quoi ni pourquoi. Alors il cherche, il enquête... La paranoïa est le chemin naturel de celui qui se sent angoissé et décide que son inquiétude justifie une contre-attaque. Le paranoïaque est « persécuteur - persécuté », entendons par là qu'il a toujours l'impression qu'il ne fait que contre-attaquer. Le problème est que les attaques dont il se sent victime n'existent le plus souvent pas. Et même sans arriver à cette extrémité, chacun risque bien d'être perdant quoi qu'il arrive : si sa surveillance est fructueuse, ses découvertes l'inciteront à plus de surveillance encore ; et si elle est infructueuse, il sera incité à chercher plus encore afin de découvrir ce qu'il est persuadé qu'on lui cache. Mais chacun sera perdant aussi du point de vue de la confiance que lui accorderont ses proches. Tous penseront en effet : « Ne t'attends pas à ce que je te raconte quoi que ce soit de ce que je fais puisque j'ai bien compris que tu cherches constamment à le savoir dans mon dos ».

Le droit de se faire oublier

La possibilité pour chacun d'un contrôle sur les informations qu'il dépose sur Internet n'est pas seulement un problème de liberté publique, c'est aussi la condition de la survie du système. En effet, la satisfaction du désir d'extimité suppose que le désir d'intimité soit satisfait. S'il s'avérait que les nouveaux réseaux sociaux menacent l'intimité, rares sont ceux qui prendraient le risque d'y dévoiler des aspects d'eux-mêmes. On peut dire les choses autrement : pour que les gens aient envie de se montrer, il faut qu'ils puissent se cacher aussi souvent qu'ils en ont envie. C'est ce droit qu'il faut mettre en place. Chacun a aussi le droit de disparaître ou, plus simplement, de changer d'avis. Pourquoi ne pas prévoir que tout espace investi par un Internaute - comme un blog ou l'avatar utilisé dans un jeu vidéo - soit automatiquement détruit après un certain temps de non usage ? voire que chacun puisse effacer des données qu'il a lui-même entrées s'il le désire ? Des internautes de plus en plus nombreux en ressentent le besoin, et bientôt, ce sera la majorité. Face aux logiciels qui menacent subrepticement les libertés, il est essentiel d'en concevoir qui les protègent. ■

Sorties d'essai : un parcours sous haute surveillance

Gérard Rossinelli,
Psychiatre,
Président de l'APEJ-
association nationale
des psychiatres experts
judiciaires, Toulouse

La circulaire ministérielle du 11 janvier 2010, adressée aux préfets de police et aux préfets par le ministre de l'intérieur et le ministre de la santé, concerne les modalités d'application de l'article 3211-11 du Code de la Santé Publique sur l'hospitalisation d'office et les sorties d'essai. Les modalités actuelles sont remises en question. Il est demandé au préfet de police de Paris ou aux préfets d'accorder une sortie de demande d'essai dans le cas d'une HO avec un minimum de réponse de 72 heures et il est précisé que son acceptation ou son refus ne constitue pas une décision susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

Cette circulaire précise que les considérations devant être prises en compte pour octroyer une sortie d'essai ne sont pas uniquement d'ordre médical. Il est demandé que l'avis médical soit dactylographié, clair et précis mais aussi accompagné d'éléments plus exhaustifs, notamment les circonstances de l'hospitalisation, les antécédents d'HO, notamment en UMD et surtout si un délai inférieur de 72 heures de la demande ne saurait être admis, et les préfets sont fondés à recueillir toute information ou avis de la part des services de police ou de gendarmerie.

Ce texte se situe dans un contexte insistant sur la dangerosité des malades mentaux, crainte collective étayée par les médias et quelques faits divers dramatiques. La dangerosité des malades mentaux ainsi mise en avant s'accompagne d'une disqualification de l'avis médical psychiatrique, et rejoint les critiques adressées au corps médical hospitalier sur son irresponsabilité, l'absence de prise en compte adaptée de la dangerosité des malades ou l'insuffisance de mesures de précaution. La police ou la gendarmerie doit contrebalancer l'évaluation subjective du psychiatre de l'établissement demandant une sortie d'essai pour un patient.

La réforme évoquée de la loi du 27 juin 1990, mais aussi la continuité des textes parlementaires et des rapports d'information, y com-

pris le rapport sénatorial sur la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux ayant commis des infractions remis le 5 mai 2010, rejoignent ces orientations générales. De surcroît, l'évocation des antécédents d'hospitalisation d'office pour les patients ou d'éventuels séjours en UMD induisent la stigmatisation de personnes ayant connu des épisodes de décompensation psychiatrique.

Il ne s'agit certes pas de banaliser, de dédramatiser de graves faits divers, au demeurant minoritaires, mais plutôt de considérer qu'une continuité de rejet, d'enfermement se manifeste, rejoignant largement le discours d'Antony du 2 décembre 2008 du Chef de l'Etat insistant sur la nécessité de surveillance et de garde des malades mentaux...

Au demeurant, la loi apparaît bafouée. L'article L 3221-1 du Code de la Santé Publique relative à l'hospitalisation des malades mentaux et aux hospitalisations sous contrainte rappelle le rôle de prévention, diagnostic, soins, réadaptation et réinsertion sociale pour les malades mentaux hospitalisés des établissements hospitaliers.

Les sorties d'essai s'inscrivent pleinement dans cette dimension thérapeutique, ce qui est totalement infirmé par la circulaire ministérielle. L'autorité publique est donc à même de refuser une mesure relevant du traitement du malade hospitalisé et l'acceptation ou le refus ne constitue pas une décision susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

Le préfet peut donc s'opposer à une mesure thérapeutique sans engager sa responsabilité. Depuis la parution de ce texte, le décret n° 2010-526 du 20 mai 2010 relatif à la procédure de sortie immédiate des personnes hospitalisées sans consentement donne toutefois pouvoir au juge des libertés et détention d'ordonner la sortie immédiate du patient après un certain parcours judiciaire. L'article R.3211-10 précise que l'ordonnance décidant la sortie immédiate est exécutoire de plein droit mais ne remet pas en question la circu-

laire du 11 janvier 2010 sur les sorties d'essai.

Le rôle de l'autorité administrative mérite aussi d'être abordé. La France constitue une spécificité européenne où l'autorité administrative peut décider une privation de libertés pour les personnes placées en centre de rétention et pour les personnes hospitalisées dans le cadre d'une hospitalisation d'office.

Cela s'appuie sur la notion de troubles de l'ordre public et de sécurité des personnes. Il convient toutefois de rappeler l'origine historique de cette spécificité où les derniers rois de France se heurtant à l'opposition quasi permanente des parlements régionaux, se sont appuyés sur l'administration centrale pour renforcer le pouvoir de l'exécutif avec une quête d'efficacité et de rapidité. La Révolution Française puis l'époque Napoléonienne ont renforcé ce rôle de l'autorité administrative dont il subsiste maintenant ce vestige spécifique.

Dans les autres pays européens, l'institution judiciaire est la seule garante du droit des libertés des citoyens. Comme dans d'autres domaines du champ sanitaire, l'appui sur l'autorité administrative se manifeste nettement. La pression de l'opinion publique, des médias, voire des élus, menace de prolonger les hospitalisations des malades mentaux redevables de l'actuelle hospitalisation d'office.

Pour un certain nombre de juristes, l'évocation de l'absence de recours pour excès de pouvoir apparaît simplement illégale, cette circulaire modifiant l'état d'esprit du droit revêt un caractère réglementaire redevable du contentieux judiciaire. Des requêtes en Conseil d'Etat ont été ainsi formulées émanant notamment du comité d'action syndicale de la psychiatrie et du syndicat des psychiatres des hôpitaux (recours au Conseil d'Etat n°33-73-34).

Dans l'immédiat, le renforcement des difficultés d'accès aux sorties d'essai vont rejoindre les refus de levée d'hospitalisation déjà opérées par un certain nombre de préfets dans un contexte sécuritaire invalidant. ■

Recueil des données en psychiatrie : fichage des patients, attaque des soignants

Claire Gekiere,

*Psychiatre de secteur,
Présidente de DELIS
Santé Mentale
Rhône-Alpes*

Le 29 mai dernier à Lyon, plus de 100 personnes, venues aussi bien du Nord que de Marseille, de Paris et de Bretagne, ont consacré tout leur samedi à se préoccuper du « fichage en psychiatrie ».

Pourquoi ce titre, pourquoi assimiler le « recueil des données » de santé en psychiatrie à du fichage ? Parce que ce recueil des données de santé (recueil de l'information médicale ou RIMPsy, dossiers médicaux informatisés et futur DMP-dossier médical personnel, identito-vigilance) ne peut plus être considéré comme une pratique purement technique et neutre, légitimée par le calcul des tarifications des prestations de soins¹ et la sécurité du suivi des patients². Il s'exerce dans une société où les fichiers et leurs « croisements » ne cessent de proliférer, sous prétexte de « sécurité » individuelle et collective, au mépris du respect des libertés individuelles et du droit à la vie privée³. Or les données recueillies en psychiatrie ne sont pas banales ; ce sont des données sensibles, comme les diagnostics, les modes d'hospitalisation (libre ou sous contrainte), l'utilisation de chambre d'isolement... Elles sont recueillies nominativement et s'accumulent dans les établissements de santé traitant de psychiatrie et leurs DIM – départements d'information médicale.

Actuellement, et depuis la généralisation en 2007 de ce recueil devenu obligatoire à tous les services de psychiatrie, la transmission de ces données se fait de manière anonymisée à l'ATIH – Agence Technique d'Information Hospitalière – qui les retraite⁴. Ce recueil concerne toute personne, enfant ou adulte, consultant en psychiatrie.

Donc, premier problème : l'avenir de toutes ces données. Pourquoi ne subiraient-elles pas le sort de données collectées dans d'autres fichiers, aussi bien celles du fichier de police STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées) ou du FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) ou à l'école de Base-Elèves : d'abord une finalité étroite avec un accès limité, puis au fil du temps des objectifs très étendus avec des accès très élargis⁵ ? Et ce d'autant que les données psychiatriques jouent sur deux tableaux : ce sont des données de santé donc très convoitées au plan commercial, et des données psychiatriques, avec valeur en hausse dans le climat sécuritaire actuel.

Second problème : le cas de conscience du soignant en psychiatrie qui non seulement se voit imposer un travail de collecte de données qui peut devenir dangereux pour la liberté et la vie privée de ses patients, mais qui réalise aussi

que le modèle à l'œuvre dans ce recueil altère et attaque son travail relationnel : l'autre devient un objet à identifier et étiqueter d'emblée, dans un modèle réducteur qui ne tient aucun compte de l'intersubjectivité. Il faut produire de la donnée, en temps réel ; seul un modèle où l'intervenant est un observateur neutre, extérieur, interchangeable, et la donnée, dont le diagnostic en CIM 10, un attribut fixe d'un individu passif est compatible avec une telle production. Le recueil est construit de telle façon qu'il ne s'agit pas de rendre compte de nos actes comme soignants mais d'objectiver les patients.

Voulons-nous d'une psychiatrie dont le premier acte, dès la première rencontre, sous-entend l'adhésion, au moins implicite, à une théorie causaliste et réductrice qui implique obligatoirement de penser le malade mental comme catégoriellement différent de soi ? ■



¹ Légitimité absurde en psychiatrie puisque la tarification à l'activité y est indéfiniment reportée faute de modèle fiable. Le recueil actuel du RIMPsy n'a donc aucune finalité clairement établie.

² La croyance que disponibilité et traçabilité des données sont gages d'un meilleur soin conduit très concrètement à favoriser les accès larges et à négliger, voire à refuser, le droit à l'oubli et la question de la pertinence du recueil et de la conservation de certaines données.

³ Mireille Delmas Marty, (2010), *Libertés et sûreté dans un monde dangereux*, Seuil.

⁴ Et depuis début 2010 les revend, par exemple aux consultants ... que les établissements produisant ces mêmes données rétribuent pour leur aide aux projets d'établissement.

⁵ Aux dernières nouvelles, avec le livret électronique des compétences, la traçabilité d'un élève sera assurée de la maternelle à 35 ans. A réfléchir avant de se réjouir du dossier médical personnel.

Perplexité d'une mère dont la fille part en classe de neige

Carole Favre

Infirmière,
Membre du comité
de rédaction, Le Cannet.

Courant novembre de cette année scolaire, ma fille de six ans et demi a participé à une classe de neige avec le reste de sa classe. Un grand événement donc puisque ce séjour devait durer 12 jours dans un chalet d'école des neiges des Basses Alpes. Cela se révélait d'emblée une expérience enrichissante, de découverte des autres, de séparation d'avec le foyer familial et d'adaptation à la collectivité. .

A la réunion de préparation, j'ai été frappée par le détaillisme de la maîtresse sur sa description des locaux (couleur des murs, des tables de chevet) ou des gestes de la vie quotidienne (heure et organisation du brossage des dents...) et du besoin de transparence sur chaque moment du séjour calculé à la minute.

Le processus de réassurance des parents anxieux était en marche. L'expérience avait montré à la maîtresse qu'il ne fallait négliger aucun détail, pas même celui d'engager les parents à rassurer leurs enfants chez eux avant le séjour. Dans le cahier de liaison, un feuillet de conduite à tenir nous avait été adressé. En plus de toutes les consignes organisationnelles d'usage, on pouvait lire :

« ...Ecrivez régulièrement à votre enfant (de 4 à 12 fois...). Pas trop non plus. Evitez toutes les formules du genre tu me manques, je suis triste sans toi... Préférez : je suis sûre que tu t'amuses bien, je pense à toi. Colis interdit. Adresse :.....Ne pas oublier le doudou (dans la valise). Rassurez les enfants pendant les vacances et avant le départ. Bien leur dire de tout dire à leur maîtresse au moindre problème. Insister sur la nécessité d'aller aux toilettes régulièrement et de prendre son temps si nécessaire.... »

Beaucoup de questions sont arrivées :

« Ma fille dort dans telle position, la nuit elle se lève pour aller aux toilettes, comment va-t-elle faire si elle ne connaît pas les lieux ? » ; « Ils sont trois par

chambre, comment vont-ils faire s'ils n'ont pas le même rythme de sommeil ? »... ; « Je sais que mon enfant va pleurer, c'est sûr, il faut qu'on se voit à la fin pour que je vous dise ce qu'il faut faire... » ; « A quelle heure éteignez-vous la lumière ? » ; « Quelle distance entre la chambre et les toilettes ? »

« Y a-t-il quelqu'un pour les surveiller la nuit, le centre est-il fermé à clef, peut-on venir même si on ne se montre pas ? Quand prennent-ils la douche, comment, avec qui ? Les filles et les garçons sont-ils dans la même salle de bain ? Y a-t-il des adultes, quelle formation, quel âge ?... »

En fait, les enfants allaient être seuls pendant les douches sous la surveillance, plus ou moins à distance, d'un adulte du même sexe afin d'éviter les quiproquos quant à la nudité, au contact physique ou encore au regard porté (cela nous a été expliqué pendant la réunion d'information). Les enfants devaient être assez autonomes pour éviter que des contacts trop intimes ne s'imposent entre les animateurs (trices) et eux.

Je me souviens d'une mère qui, le lendemain à la sortie des classes, m'avait fait part de son inquiétude autour des questions d'hygiène et du corps pendant le séjour et qui avait particulièrement insisté auprès de sa fille pour qu'elle ne laisse personne lui toucher les parties intimes.

Pour le jour du départ, il fallait qu'un parent se porte volontaire pour l'accompagnement des enfants pendant le trajet. Ce serait en plus l'occasion de visiter les locaux. J'ai accepté. Mais j'ai rapidement été dissuadée dans cette entreprise, car il fallait au plus tôt fournir un extrait de casier judiciaire auprès de la direction de l'école pour pouvoir assurer l'accompagnement avec le personnel encadrant dans le car. Je n'ai pas voulu m'inscrire dans cette démarche qui consiste à réduire la bonne moralité et la fiabilité des personnes par le casier judiciaire ; le cas échéant,



pourquoi ne pas demander en tant que parents (et même si ce sont des fonctionnaires), l'extrait de casier judiciaire de la maîtresse, du directeur, des animateurs ?... D'autant plus que les accompagnateurs n'assuraient que le temps du trajet et seraient accompagnés le soir même. C'était au-delà de ce que mon bon sens ne pouvait supporter.

Puis le séjour a commencé. Tout se passait très bien, nous recevions tous les soirs un mail de la maîtresse détaillant la journée, les activités. Au bout d'une semaine, nous avons dû récupérer nos enfants en catastrophe à cause d'une suspicion de grippe A dans l'établissement. En réalité, deux enfants d'une autre classe et un des animateurs présentaient un état fébrile ne dépassant pas les 38°5, avec quelques nausées et diarrhées (infos données par la suite) ; mais l'académie, dans le doute, avait demandé la fermeture immédiate de l'établissement et la mise en quarantaine (disons « septaine ») des classes concernées. Je récupérai donc ma fille à la descente du bus avec un masque de protection (comme tous les occupants du car) ainsi qu'un sac contenant plusieurs dizaines de masques pour couvrir la semaine à venir.

Bien que fatiguée à son retour, ma fille garde un bon souvenir de ce séjour. C'est le principal.

Réflexion sur la violence en milieu scolaire

Ghislaine Hudson,

Proviseure du Lycée Darius Milhaud, Le Kremlin-Bicêtre

Le drame survenu au Kremlin Bicêtre (décès d'un élève ayant reçu au sein du lycée un coup de couteau) est encore prégnant dans nos esprits et notre vie. En externe, les lycées de l'académie de Créteil ainsi que certains quartiers sont touchés par une succession de faits de violences : individus armés d'objets dangereux entrant par effraction dans un lycée ou un gymnase, réaction vive de l'institution avec droit de retrait, grèves et manifestations. Les établissements concernés et l'académie de Créteil se trouvent au centre de l'attention des médias, victimes parfois de récupération politique. En interne, les communautés scolaires ont du mal à se ressouder : peu de moyens supplémentaires alloués, une scission entre les équipes de direction et les enseignants, entre enseignants et familles de diverses sensibilités.



Les quartiers sont souvent en ébullition et à ce jour des tensions entre cités et bandes rivales perdurent. Leurs lycées sont l'objet d'une stratégie d'évitement de la part des familles, ils se « ghettoïsent ».

Le lycée Darius Milhaud reste très marqué par ce drame. La réaction immédiate fût sobre : devant la mort on retient son souffle, on se serre les coudes, on s'entraide. Il y a le temps du choix, celui du deuil forcément unitaire et solennel,

celui de la révolte, de la recherche de responsables, de la réflexion puis de l'éducation. Il y a surtout de nombreux interlocuteurs, tels que la famille et les proches, les voisins, les amis et classes concernées, les quartiers. Tous ont leur mot à dire dans la gestion de cette douleur et nous nous sommes efforcés de respecter les valeurs et convictions des uns et des autres.

Le lycée a fonctionné et pourtant : les élèves les plus proches de la victime souffrent et s'absentent, se déscolarisent ; les familles des deux belligérants sont marquées à vie ; le lycée tente de répondre aux questions lancinantes des familles et élèves : pourquoi cela ? Comment l'éviter ?

La violence en milieu scolaire

Ce titre recouvre plusieurs réalités car plusieurs violences coexistent au sein des établissements :

- Les manifestations de violence qui viennent de l'extérieur : régler son compte à un ennemi supposé, prolonger son conflit de quartier à l'intérieur d'un établissement scolaire. Il s'agit alors d'un contexte de sécurité générale et se pose le problème de la protection de l'école vis-à-vis des éléments étrangers. Faut-il alors se couper du monde extérieur et « sanctuariser » l'école ?

En dépit de la polémique sécuritaire sur les portiques et la vidéo surveillance il est important de réaffirmer que l'école doit être matérialisée. L'élève doit franchir une ligne réelle, une « frontière » entre son vécu et son cadre d'études. Il sait qu'il laisse alors derrière lui ses problèmes et ses conflits, sa musique et ses « chats », qu'il entre dans un monde apaisé et sécurisé. Bien sûr cela ne signifie pas que l'école se désintéresse du vécu de l'élève, mais elle doit marquer sa différence, son territoire. Les outils mis à disposition sont tout d'abord matériels : l'école doit être entourée d'une clôture étanche, d'un portail qui filtre entrées et sorties, de caméras vidéo extérieures dissuasives. Le reste du

dispositif concerne l'humain. C'est lui qui fera toute la différence : des personnels formés et attentifs qui connaissent les élèves et sont capables d'appeler à l'aide en cas de difficultés importantes, de conduire un dialogue constructif avec les jeunes, d'animer des lieux d'écoute et de conseils, de fédérer les acteurs locaux dans et hors l'école.

- Les violences qui sont vécues de l'intérieur : bagarres entre élèves, défis, difficultés à accepter le contrôle scolaire, agitation permanente, petits vols, incivilités, « embrouilles », vengeances pouvant conduire jusqu'à des faits d'agression graves. Les jeunes reproduisent alors les comportements de leur vie sociale et familiale, la « frontière entre le vécu et le cadre des études » n'est plus étanche, le quotidien devient insupportable pour les enseignants voire les autres élèves : déstabilisation, épuisement, conduites à risque, déscolarisation. Les outils dans ce domaine sont essentiellement éducatifs : travail d'équipe, mise en place de lieux d'écoute et de parole, de personnels relais, organisation de sensibilisations et d'actions qui répondent à cette problématique. Ce travail peut être mené dans la classe ou hors temps scolaire.

Les actions conduites hors temps scolaires

A titre d'exemple, le lycée Darius Milhaud a organisé au sein de l'établissement plusieurs soirées à thème, en partenariat avec les villes et associations alentours :

- Travail sur les peurs, celle de la violence familiale, conjugale, sociale, peur du racisme, de l'anti sémitisme, de l'homophobie, peur des relations hommes/femmes, des rapports de force.
- Actions sur la responsabilité : « A 18 ans tout est permis ? », avec des sensibilisations à la consommation, à l'engagement citoyen, au respect de soi et de la planète.
- Actions sur les conduites à risque et la connaissance de soi.

Réflexion sur la violence en milieu scolaire (suite)

L'objectif de ces actions auxquelles les jeunes ont participé nombreux et avec enthousiasme est certes de traiter les sujets évoqués mais surtout de créer les conditions d'un dialogue et de libérer la parole. Ce sont des espaces et des moments d'échanges non seulement avec les adultes du lycée mais avec les partenaires qui nous entourent. D'autres actions furent menées dans le cadre du Conseil de Vie lycéenne, notamment la réflexion sur le Règlement Intérieur et son appropriation par les élèves. Les familles sont associées par le biais des délégués des classes ou des élus du Conseil d'Administration. Elles sont aussi accueillies au sein du lycée notamment lors d'une semaine d'intégration pour les nouveaux élèves afin de fixer les modalités d'information, de concertation, d'implication des

parents, de donner du sens aux études.

Enfin pour favoriser le dialogue entre adultes et jeunes de la communauté éducative, nous mettons en place cette année un Environnement Numérique de travail. Il ne se substituera pas aux contacts humains, mais il permettra aux familles éloignées de s'informer régulièrement, de faire entendre leur voix.

Les actions conduites dans la classe

La relation pédagogique, les procédures sélectives d'orientation, le poids des effectifs, le rôle culpabilisant de l'échec, l'ennui, tous ces éléments peuvent contribuer à générer de la violence dans la classe. Les adultes sont peu formés à la gestion de ces manifestations souvent déstabilisantes. Nous

avons le souci de les aider à surmonter ces difficultés par des ateliers et stages spécifiques sur la gestion de la violence dès les premières semaines de l'année scolaire. Le travail d'équipe, sous la conduite du professeur principal, se révèle lui aussi indispensable. Nous réunissons nos enseignants à la mi-trimestre pour dresser un premier bilan de nos élèves et alerter les familles des premières difficultés.

Ainsi se précise pour nous, tout au long de l'année, les réponses aux familles à juste titre inquiètes du climat du lycée : une « frontière » efficace mais surtout un dialogue permanent et des actions éducatives permettant de recréer la confiance entre jeunes et adultes indispensable à la gestion des conflits. ■



Perplexité d'une mère dont la fille part en classe de neige (suite)



Moi, j'en garde quelques interrogations plus générales quant au fonctionnement des individus, de la collectivité, au climat ambiant qui se dégageait des questions posées et des décisions prises : les « bons » adultes amenés à s'occuper des enfants (parents ou encadrants), la menace permanente de la grippe A... Je n'ai pas de réponses, c'est dans l'air du temps, mais je

constate que l'apanage du « bien-être » collectif et des consignes sécuritaires à tout prix produisent leurs effets de méfiance et de suspicion tels une logique circulaire, aux dépens, bien-sûr, d'une certaine tranquillité individuelle et du regard porté sur le voisin.

Un peu plus tard dans l'année, pour tout autre chose, nous avons reçu dans le carnet de correspondance un mot du directeur de l'école concernant une affaire qui commençait à faire bruit autour de l'école. Des enfants (en très petit nombre apparemment) et des parents se seraient inquiétés de la présence quotidienne d'un homme dans sa voiture à l'heure de la sortie des classes, qui écouterait de la « musique douce » et regarderait les enfants traverser la route. Dans son mot, le directeur s'employait à rassurer les parents en expliquant que l'homme en question venait chercher sa femme, employée à l'école, tous

les jours depuis des années. Cela n'a pas suffi à calmer tous les esprits car, dans les jours qui ont suivi, l'objet de la méfiance s'est déplacé sur un jeune homme de couleur qui faisait du vélo autour de l'école et qui aurait perturbé l'ambiance de la sortie des classes, la police municipale ayant également été interpellée à ce sujet. Ayant peu ou pas de contact avec d'autres parents à ce sujet, et restant à distance de la polémique, je n'ai eu d'échos de ces événements qu'à travers les mots du directeur.

Ce sont un peu toutes ces questions qui me traversent l'esprit quand je repense à ces moments-là, quand je vais au travail et que je me confronte à l'ambiance actuelle des services de psychiatrie ou généraux, quand j'écoute certains collègues ou quand j'allume mon poste de télé. ■

Vulnérabilité n'est pas dangerosité

Jean-Pierre Martin,
Psychiatre,
Réseau Souffrance et
Précarité, Esquirol
(Saint-Maurice)

L'insécurité sociale rend-t-elle la société folle ? C'est ce que donnait à penser l'annonce d'un futur président s'engageant à faire disparaître les sans-abri de la rue dans les 2 ans, puis élu, d'accompagner les propos d'une ministre du logement dans ses annonces de les enlever de force du Bois de Vincennes (après avoir suggéré l'installation de mobil-homes) à la suite du décès d'un SDF dans ce bois au début de l'hiver 2007-2008.

Dans ces annonces apparaît une intolérance du visible qui vient se substituer à une politique de solidarité et se traduit par une série de passages à l'acte législatifs visant à rassurer ceux qui ne pensent individuellement qu'à se protéger des autres, ce que Denis Salas a nommé le « populisme pénal ». Elle traverse tous les champs sociaux avec, en 2005, une loi contre la délinquance fondée sur la délation aux maires et la tentation d'assimiler la souffrance psychiatrique à une forme de délinquance, avec en 2008 une loi de rétention de sûreté - déni de justice et d'humanité - et le discours ultra-sécuritaire en décembre 2008 sur une réforme de la psychiatrie. Cette gouvernementalité qui chevauche le moindre fait divers dramatique amène dérapages sur dérapages quant au danger attribué aux fous, aux immigrés et à la jeunesse en déshérence sociale.

Le terme paranoïa sociale est-il adapté à cette tolérance zéro ? Si, dans la clinique, la paranoïa est un mode de défense face à une situation d'impossible identification narcissique qui donne sens à l'agressivité et aux vécus de persécution délirante, clivée de sa référence clinique, elle risque d'être assimilée à un trouble du comportement par nature qui disqualifie. Or, dans les faits, les malades mentaux peuvent présenter des défenses agressives en situation d'intrusion de leur univers, mais pas de dangerosité globale¹.

La nomination de paranoïa sociale doit éviter sa banalisation dans les discours comme une rigidité individuelle par nature et

être référée à une relation de persécution sociale, témoin d'une situation d'intolérance groupale. Elle s'explique par la nomination des mécanismes sociaux et culturels qui constituent une politique de la peur et l'impossible négociation démocratique de réponses rationnelles possibles. La violence est alors clairement posée comme un problème institutionnel à décrypter.



Cette caractérisation est particulièrement utile dans les symptômes paranoïaques présentés dans l'errance et l'auto-exclusion, car ils apparaissent souvent comme un symptôme quasi-expérimental des situations extrêmes : le sujet n'a plus d'autres ressources psychiques pour exister face aux violences subies et l'intolérable sollicitude d'institutions « dévorantes » auxquelles il tente d'échapper.

Une situation peut éclairer ce mécanisme. Serge a un long passé de vie dans la rue à la suite de ruptures familiales à répétition depuis l'adolescence, mais il a longtemps travaillé et a été « inséré ». L'arrêt du travail dans des conditions jamais explicitées (licenciement ?) paraît lié à un alcoolisme majeur. Dans les accueils de jour, il est connu pour avoir le vin « mauvais ». Il est alors persécuté, présente des hallucinations probablement oniriques qui le rendent agressif et violent verbalement, ce qui l'a conduit plusieurs fois à l'hôpital

psychiatrique. Il est donc régulièrement « viré » des accueils et tend à s'installer maintenant sur les seuils qui y conduisent. Il met en avant « son » médecin généraliste pour refuser toute proposition de soins, mais accepte de parler de la vie à la rue avec celui qui ne lui fait aucune proposition. L'institution d'accueil est fixée sur les « risques » de son alcoolisme et ne l'aborde plus que dans cette représentation. Il n'existe plus que comme symptôme de ce qui est supportable pour cet accueil, forme de violence d'une contrainte à accueillir celui qui ne correspond pas au « bon sujet ». Cet homme est véritablement l'objet d'une paranoïa sociale qui s'établit sur l'idée unique : « un alcoolique a bu, boit, et continuera à boire ». Il n'y a donc pas d'accueil, pas d'écoute ni de négociation possible.

La paranoïa sociale se retrouve dans cette imposition institutionnelle comme modèle de « qui est accueilli », et de façon plus générale, comme représentation de « s'en sortir ». Elle n'est pas celle de l'errant mais celle d'une tendance normative de l'institution qui trie et sélectionne, sans reconnaissance de réciprocités relationnelles et donc de négociation. Quand elle devient une politique d'Etat, elle fixe l'insécurité sociale et l'aggrave dans des lieux (les banlieues et les centres d'hébergement) et des catégories (les jeunes sans emploi). Elle inscrit la logique des politiques de santé mentale actuelles comme une gestion du risque et non son approche relationnelle : tout sujet en souffrance est un problème potentiel et non un sujet qui compte. Il va donc inscrire son existence dans différentes formes de haine sociale ou dans la soumission apparente, des formes d'être soi sans créativité ni productivité, sans démocratie.

La paranoïa est donc bien un danger pour toute démocratie. ■

¹ Anne Lovell constate, dans un rapport de 2005 sur la violence, que les malades mentaux sont 7 fois moins incriminés dans les délits graves que la population dite normale, mais par contre sont 4 fois plus victimes d'agressions.

Nous avons lu

■ Santé mentale en Haïti

Sous la direction de Yves Lecomte et Frantz Raphaël, N°1 Printemps 2010.

Cette nouvelle revue haïtienne de santé mentale a pour objectifs la diffusion des connaissances de nature psychosociale (psychologique, sociale, politique, etc.) et culturelle, sur des thèmes au cœur des préoccupations des Haïtiens (www.haitisantementale.ca)



■ La peur en occident, XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècles

Jean Delumeau, Fayard, Collection Le Temps, 1978.

Cette étude historique sur les peurs collectives à l'intérieur de la période 1348-1800 est limitée à l'occident. Il s'agit de comprendre le rôle de la peur dans les sociétés : qui a peur et de quoi ? De la peste à l'Inquisition, des femmes et des pauvres au diable, avec l'importance des peurs millénaristes, lorsque se mêlent guerres et hérésies, épidémies et famines. Au fil de certains passages affluent les luttes des classes sociales. Ce classique est à lire ou à relire, en particulier comme apport au thème de ce numéro : une impression de déjà vu...

■ La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-âge à nos jours

Bronislaw Geremek, Gallimard, 1987.

L'auteur, grand intellectuel universitaire polonais, a enseigné 10 ans à la Sorbonne. Compagnon de lutte de Lech Walesa, puis son ministre des affaires étrangères, il a failli devenir président du parlement européen. Cet ouvrage, un grand classique, montre à l'état natif comment nos circuits de pensée vis-à-vis du pauvre et de l'étranger n'ont pas beaucoup changé depuis cinq siècles, nés avec la phase proto industrielle.

Agenda

■ Quels dispositifs pour quelle psychiatrie ?

Du sanitaire au social : différences et convergences

59^e journées nationales de formation continue de la Fédération d'Aide à la Santé Mentale (FASM) Croix-Marine au Grand Palais à Lille, les 27 et 28 septembre 2010.

Contact : FASM Croix-Marine – Tél. : 01 45 96 06 36

Courriel : croixmarine@wanadoo.fr

■ Développement des pratiques d'accompagnement : pour quels besoins ?

Une rencontre entre le monde de l'exclusion et le monde de l'excellence : de l'accompagnement du SDF au coaching des sportifs de haut niveau et des cadres d'une grande banque internationale... Colloque organisé par Le Foyer Notre Dame des Sans-abri dans le cadre des 60 ans de l'Association, le 21 octobre 2010, à partir de 9H, Salle de la Ficelle, 65 Bd des Canuts, Lyon 4^{ème}.

Contact : Tél 04 72 76 73 53 – Fax : 04 72 76 73 71

Courriel : Communication.fnds@wanadoo.fr

■ XX^e Congrès mondial de Psychiatrie Sociale

Organisé par l'Association Mondiale de Psychiatrie Sociale (WASP) du 23 au 27 octobre 2010 à Marrakech.

Contact : www.wasp2010.com

■ La psychiatrie citoyenne : utopie ou réalisme ?

Premier colloque international et citoyen, organisé par l'association Les Invités au Festin, les 6 et 7 décembre 2010 à Besançon.

Contact : Les Invités au Festin – Tél. : 03 81 88 90 30 – Fax : 03 81 88 90 34

Courriel : colloque2010@lesinvitesaufestin.fr

Nous remercions Florence Béal-Nénakwé, artiste peintre, qui a aimablement mis à notre disposition les œuvres illustrant ce dossier de Rhizome.

Pour contacter l'artiste, consulter le très beau site internet de sa galerie: www.beal-nenakwe.com

RHIZOME est un bulletin national trimestriel édité par l'Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité (ONSMP-ORSPERE) avec le soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale
Directeur de publication : Jean FURTOS
Assistante de rédaction : Claudine BASSINI

Comité de rédaction :

- Katia AMORETTI, infirmière coordinatrice EMPP - (Nord Isère)
- Guy ARDIET, psychiatre (St-Cyr-au-Mont-d'Or)
- Frédérique CATAUD, cadre de santé (Bron)
- François CHOBEAUX, sociologue (CEMEA Paris)
- Valérie COLIN, dr en psychologie, ONSMP
- Jean DALERY, prof. de psychiatrie (Univ. Lyon 1)
- Philippe DAVEZIES, enseignant, chercheur en médecine du travail (Univ. Lyon 1)
- Bernard ELGHOZI, médecin (Réseau Créteil)
- Laurent EL GHOZI, président ESPT
- Benoît EYRAUD, sociologue (Lyon)
- Carole FAVRE, infirmière (Le Cannet)
- Carole GERBAUD, responsable associatif (Bourg en Bresse)
- Marie GILLOOTS, pédopsychiatre (Nanterre)
- Alain GOUIFFÈS, psychiatre (UMAPPP Rouen)
- Pierre LARCHER, DGCS
- Christian LAVAL, sociologue, ONSMP
- Antoine LAZARUS, prof. santé publique (Bobigny)
- Jean-Pierre MARTIN, psychiatre (Paris)
- Alain MERCUEL, psychiatre (St Anne Paris)
- Michel MINARD, psychiatre (Dax)
- Gladys MONDIÈRE, dr en psychologie (Lille)
- Pierre MORCELLET, psychiatre (Marseille)
- Christian MULLER, psychiatre (Lille)
- Eric PIEL, psychiatre (Paris)
- Gilles RAYMOND, chargé d'études PJJ
- Pauline RHENTER, politologue (Lille)
- Olivier QUEROUILL, conseiller technique fonds CMU (Paris).
- Nicolas VELUT, psychiatre (Toulouse)

Contact rédaction :

Claudine BASSINI - Tél. 04 37 91 54 60



ONSMP-ORSPERE

CH Le Vinatier, 95, Bd Pinel
 69677 Bron Cedex
 Tél. 04 37 91 53 90 Fax 04 37 91 53 92
 E-mail : orspere@ch-le-vinatier.fr
 Web : www.orspere.fr
 Impression : Imprimerie BRAILLY (St-Genis-Laval) - Tél. 04 78 86 47 47
 Conception : Crayon Bleu - Tél. 04 72 61 09 99
 Dépôt légal : 2302 - Tirage : 10 000 ex.
 ISSN 1622 2032
 N° CPPAP 0910B05589